

Procès-verbal de l'assemblée générale 17 octobre 2018

Le 17 octobre à 18 heures, les membres de l'association *Schola Natura* se sont réunis en assemblée générale au 256 chemin des cottes à Vaulnaveys le bas.

L'assemblée générale avait été dûment convoquée le 24 septembre 2018.

Sont Présents :

Ranaivo Norbert Violaine, Huet Angélique, Huet Emmanuel, Dosnes Marjorie, Roger-Vasseur Julia

Préambule :

Vérification du quorum : sur 5 membres actifs de l'association, 4 sont présents : Angélique HUET, Violaine RANAIVO NORBERT, Emmanuel HUET et Marjorie DOSNES.

Le ratio statutaire de 2/3 de membres actifs est respecté, donc **le quorum est atteint**.

L'assemblée générale désigne Angélique Huet en qualité de présidente de séance et Violaine Ranaivo-Norbert en qualité de secrétaire de séance.

La présidente de séance rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation du président de séance et du secrétaire
- Rapport moral de l'année 2017/2018
- Rapport financier de l'année 2017/2018
- Budget et projets pour l'année 2018/2019
- Modification de l'article 4 des statuts (Siège)
- Election des membres du Collège Solidaire

1. Rapport moral de l'année 2017/2018

Angélique Huet présente le rapport moral de l'année.

Les valeurs socle de l'association sont rappelées : respect, coopération et solidarité.

Il est expliqué comment ces valeurs sont déclinées au cours des différentes actions menées au cours de l'année (stages, cafés Montessori, ateliers et sensibilisation à la pédagogie Montessori).

Seuls les axes du développement du lien 'intergénérationnel et le respect de l'environnement et de la nature n'ont pas pu être traités cette année. Il est mentionné que l'association s'appliquera à les développer lors du prochain exercice.

Grâce à l'ensemble de nos partenaires, les actions de l'association rayonnent sur plusieurs communes de la métropole grenobloise.

Il est mentionné que l'association a fonctionné sans l'attribution d'aucune subvention.

Marjorie propose que les demandes de subvention aux collectivités soient suivies et relancées en cherchant à comprendre les raisons du refus ou l'absence de réponse.

Les cafés Montessori ont touché plus de 70 personnes venues pour des raisons diverses.

Les ateliers Montessori proposés sur la commune de Fontaine ont touché 10 familles et 25 enfants au total. Un retour assez positif des participants et du centre social accueillant a été fait.

Les stages de vacances ont aussi touché des enfants de 3 à 10 ans.

L'association a aussi proposé des actions en structures d'accueil de la petite enfance : cafés Montessori auprès de la MAM Amstram'Mam et journée de sensibilisation à la pédagogie Montessori à la micro crèche des Choubidou de Crolles.

Pour l'exercice 2018/2019, il est projeté de reconduire les stages à toutes les vacances scolaires (sauf Noël) ainsi que les cafés, de proposer des ateliers Montessori le mercredi matin à compter de la rentrée de janvier 2019.

Il est rappelé que les membres du collège solidaire :

- Emmanuel Huet (Délégué au suivi budgétaire et comptable)
- Violaine Ranaivo Norbert et Angélique Huet (Déléguées au secrétariat)
- Christian Ranaivo Norbert

Remplissent leur fonction bénévolement depuis la création de l'association.

Toutes les actions de l'association ont été animées bénévolement par Angélique et Violaine.

L'approbation du rapport moral est soumise au vote.

Les membres présents n'ayant aucune objection, le rapport est approuvé au consentement de l'ensemble des membres présents conformément aux statuts de l'association.

2. Rapport financier de l'année 2017/2018

Emmanuel Huet rend compte de l'exercice budgétaire de l'association pour l'année 2017-2018 :

- Etat des dépenses de l'année : 2 868,28 €
- Etat des recettes de l'année : 5 240,42 €
- L'exercice 2017/2018 est donc excédentaire de 2 372,14 €
- Principales dépenses : achats de matériels, locations de salles, assurance, formations pédagogiques
- Recettes : participations aux ateliers (40% des recettes) et ateliers auprès de structures, formation micro- crèches, dons (8,5% des recettes) et ventes (vide grenier).

Remarque sur la part importante des actions comme les projections de documentaires/films dont l'investissement est moindre pour un rapport financier et de communication très efficace.

Présentation du rapport budgétaire (ci-joint).

Il est souligné l'importance et la nécessité de valoriser le bénévolat.

Le détail des comptes atteste qu'aucune mission de gestion de l'association n'a donné lieu à paiement : toute la gestion de l'association et toutes les actions réalisées ont été faites bénévolement par les membres de l'association.

Il est proposé de reporter l'excédent budgétaire de l'exercice écoulé (2 372,14 €) sur le budget prévisionnel de l'année suivante.

Le report de l'excédent budgétaire sur le budget prévisionnel du prochain exercice est soumis au vote.

Les membres présents n'ayant aucune objection, le report de l'excédent budgétaire sur le budget prévisionnel du prochain exercice est approuvé par un vote au consentement de l'ensemble des membres présents.

Le rapport financier est soumis à l'approbation de l'assemblée. N'ayant aucune objection, l'ensemble des membres présents approuve au consentement le rapport financier 2017/2018.

3. Budget et projets pour l'année 2018/2019

Angélique Huet présente les projets de l'association pour l'année 2019 :

- la poursuite des stages de vacances sur toutes les vacances scolaires pendant une semaine à l'exception des vacances de Noël,
- la mise en place d'ateliers Montessori le mercredi matin à partir de janvier 2019
- l'ouverture d'une école privée hors contrat pour des enfants de 3 à 6 ans dès janvier 2019. L'association est en attente d'une réponse de la part du Rectorat, qui devrait intervenir au plus tard fin novembre 2018, concernant l'autorisation d'ouverture.

Emmanuel Huet présente le projet de budget prévisionnel de l'année 2018/2019 (ci-joint).

Le budget du prochain exercice est évalué à 51 600 €, avec un budget dédié à l'école de 43 410 €. Il est noté que les recettes de l'école ne suffisent pas à elles seules à l'équilibre du budget école pour cet exercice en raison du démarrage de l'école en janvier (année incomplète). Les recettes des autres activités de l'association permettent cependant d'équilibrer le budget 2018/2019.

L'hypothèse de salarier une éducatrice à mi-temps, dès janvier 2019, est émise. Celle-ci sera validée en fonction des besoins et possibilités de l'association et du nombre d'enfants scolarisés.

Le budget prévisionnel est soumis au vote. Les membres présents n'ayant aucune objection, le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2018/2019 est adopté par un vote au consentement de l'ensemble des membres présents.

4. Modification de l'article 4 des statuts (siège)

Suite à la décision du Collège Solidaire, le siège de l'association est changé pour le « 256 chemin des cottes, 38410 Vaulnaveys le bas ».

L'assemblée générale entérine cette décision en votant au consentement la modification de l'article 4 des statuts de l'association. La mention « 43 rue Jean Pain 38600 FONTAINE » de l'article 4 des statuts est remplacée par la mention « 256 chemin des cottes 38410 Vaulnaveys le bas ».

5. Election des membres du Collège Solidaire

Angélique Huet rappelle la liste des membres sortants du collège solidaire ainsi que leur fonction.

Il est rappelé que pour pouvoir faire partie du collège solidaire, conformément aux statuts de l'association, il faut être à jour de sa cotisation et membre actif de l'association.

Les membres fondateurs sont membres de droit du collège solidaire.

Il est également rappelé les modalités de l'élection sans candidats.

Les membres fondateurs proposent :

- A Emmanuel Huet de renouveler sa participation au Collège Solidaire
- A Marjorie Dosne d'intégrer le Collège Solidaire

Emmanuel et Marjorie, qui remplissent les conditions nécessaires, acceptent la proposition.

Leurs candidatures au poste de membres du Collège Solidaire sont soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Les membres présents élisent au consentement les membres du Collège Solidaire suivants :

- Huet Angélique (membre fondateur)
- Ranaivo Norbert Violaine (membre fondateur)
- Dosne Marjorie
- Huet Emmanuel

Les membres du collège ainsi élus acceptent leurs fonctions.

Après épuisement de l'ordre du jour, la présidente de l'assemblée générale lève la séance.

A Vaulnaveys le bas, le 18 octobre 2018

Les membres fondateurs

Mme Fébrinon, épouse Ranaivo Norbert, Violaine



Mme Brun, épouse Huet, Angélique



Les autres membres du Collège Solidaire

Mme Dosne Marjorie



M Huet Emmanuel

